



LE COMITE NORD DE JUDO est un organisme territorial délégataire de la Fédération. Il représente environ 20000 licenciés pour 180 clubs dans le Nord de la France, plus important département de France au nombre de licenciés. Il organise des animations, des championnats et des événements exceptionnels divers (Opens internationaux : Kata et Eurométropole Masters). A ce titre, il a régulièrement besoin de médailles (environ 4000 par an) et de coupes (environ 60 par an). Il peut aussi avoir besoin d'équipements sportifs pour certaines opérations (Nord Judo Compétition, opérations d'initiations, Coupe de France par équipes minimales, ...). **Il recherche son partenaire équipementier privilégié pour l'olympiade 2020/2024. A ce titre il lance un appel à candidatures.**

Calendrier :

- **Dépôt des propositions** : entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2020
- **Décision finale du Comité** : octobre 2020.

Principe du partenariat :

- **Pluri annualité** sur l'olympiade
- **avec tacite reconduction annuelle** après concertation en fin de saison

Engagements du Comité (en contrepartie des propositions attendues) :

- **Exclusivité**

Le Comité autorise le **partenaire** à installer un stand exclusif lors des animations et championnats dont il est l'organisateur et suivant les disponibilités du partenaire, en fonction des lieux des dites manifestations ; sur les passages de grades et autres championnats inscrits au calendrier (compétitions (inter)régionales, nationales, internationales) se déroulant sur le Département du Nord également, à condition néanmoins d'avoir l'autorisation de la Fédération, et/ou de la Ligue).

Le Comité autorise le **partenaire** à installer un stand lors des événements exceptionnels dont il est l'organisateur (Opens internationaux : Kata et Eurométropole Masters), sans pour autant lui en assurer l'exclusivité ; sur les autres événements nationaux exceptionnels ponctuels (Benjamins Tour, Mercredis de l'Equipe de France) se déroulant sur le Département du Nord, autorisation soumise à condition d'avoir l'autorisation de la Fédération.

- **Communication**

Le Comité fera apparaître les logos du partenaire (fournis par la société dans les bons formats) sur son calendrier des compétitions, les emailings envoyés aux clubs et le site internet durant la période de la convention.

Le Comité s'engage à communiquer régulièrement sur son site ou via ses emailings clubs sur l'activité de son partenaire dans le Nord, sur la base en moyenne d'une information par mois, les informations étant transmises par le partenaire dans un format Word ou jpg pour les photos éventuelles.

- **Priorité**

Le Comité consultera en priorité le partenaire pour tout achat de matériel sportif (exclusion faite des tapis de judo) et ce, à compter de la signature de la présente convention. Il reste maître de ses décisions, sur le choix du fournisseur ; cependant, en cas de décision d'acheter ailleurs, le Comité expliquera son choix au partenaire, avant décision finale.

Sur certains événements d'ampleur organisés par le Comité, le partenaire pourra vendre des produits dérivés marqués de l'appellation de l'événement ; le Comité pourra l'aider à promouvoir ces produits dans les documents de présentation de l'événement (règlement, formulaires, ...), envoyés aux athlètes ou aux clubs, charge au partenaire de fournir toute photo ou document permettant de mettre en valeur les produits, dans les délais imposés par le Comité.

Les critères pour postuler :

- Fournisseurs équipementiers proposant des produits divers pour les arts martiaux de type textiles sportifs (kimonos, t-shirts, survêtements, ...), récompenses (médailles, coupes, ...) ou matériels (panneaux électroniques, ...), etc.
- Fournisseurs dont le Siège se trouve dans la Région Hauts de France ou qui disposent d'un distributeur ou d'un représentant pour la Région Hauts de France.

Informations générales :

- **Propositions écrites à envoyer au Comité Nord de Judo**, Maison Départementale du Sport, 26 Rue Denis Papin, 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ ou sur contact@comitenordjudo.fr
- **Aucune autre information ne sera donnée aux différents candidats**, avant la réception de leurs propositions de partenariat